

mais nous l'enregistrons pour qu'il fasse date dans l'histoire.

D'ailleurs, il ne nous a pas étonné; nous pouvions nous attendre à toutes les extravagances en matière d'autoritarisme de la part des hommes qui, au lendemain même du commencement du procès, appelaient à eux dans une circonstance solennelle juges et magistrats, pour leur faire prendre un engagement formel de soutenir l'évêque envers et contre tout.

Mais ce qui a surtout surpris bien des légistes, qui ne s'attendaient pas à une telle prétention, c'est que les témoins théologiens de l'archevêché ont affirmé que l'Eglise catholique au Canada avait reconquis ses libertés par suite de la conquête, et qu'elle se trouvait, par conséquent, sous le règne d'une Reine Protestante, avoir plus de pouvoir et d'autorité que sous celui du grand monarque très chrétien.

La conquête anglaise a été l'émancipation de l'Eglise canadienne.

Voilà certainement une circonstance à laquelle messieurs les Anglais n'avaient pas songé et qui va leur donner à réfléchir.

Il y en a parmi eux qui reprochent bien duement à notre population canadienne-française de s'être laissée asservir au joug clérical, et qui attribuent à cette soumission le retard intellectuel et moral de notre peuple; que vont-ils dire, en apprenant, de la bouche même des membres autorisés du clergé, que ce sont eux qui sont responsables de cet état de choses et qu'il s'est établi à la faveur de la domination anglaise?

Mais, d'un autre côté, cette prétention cléricale explique bien des choses, et en particulier cette loyauté à toute épreuve de la hiérarchie catholique à l'égard de la couronne anglaise.

Voilà bien ce qui explique les souscriptions de 1805, les *Te Deum* d'Aboukir et Trafalgar, les souscriptions à la colonne Nelson, les excommunications de Mgr Briand, les mandements de 1837 et les excommunications de Mgr Lartigue.

La voilà la cause de ce dévouement insolite à Sa Majesté Victoria!

Oh! ce procès aura fourni de grandes et salutaires leçons pour tous.

La rétribution commence pour ceux qui ont impudemment faussé l'histoire religieuse de notre pays.

Nous avons vu sous son vrai jour la position réciproque du peuple et des partis vis-à-vis l'Eglise catholique, et il ne reste plus aux uns et aux autres qu'à agir en conséquence.

Comme on peut le voir, nous nous refusons à discuter les mérites du procès pour ce qui regarde le CANADA-REVUE.

Nous avons exposé la cause au tribunal, et nous attendons sa décision avec la certitude de notre droit.

Nous ignorons ce que l'avenir nous réserve, mais, dans tous les cas, nous sommes tout à fait décidés à faire valoir jusqu'au bout ce que nous considérons comme un bien inviolable: notre liberté de citoyen; et nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir épuisé toutes les ressources que la loi met à notre disposition, puis, nous nous soumettrons, mais pas avant.

Nous ne voudrions pas cependant clore cet article, le premier qui paraît dans notre journal depuis le procès, sans rendre hommage à la haute impartialité et à la grande bienveillance de l'hon. juge Doherty, qui présidait le tribunal en cette occasion, et auquel nous sommes redevable de la plus équitable latitude pour l'établissement de notre preuve longue et pénible au milieu des difficultés de notre délicate situation.

DUROC.

## LES TROIS MOUSQUETAIRES

Du haut du ciel, sa demeure dernière, Alexandre Dumas doit s'amuser extrêmement des tribulations que l'on fait subir à ses ouvrages.

Parmi ceux-ci, son roman des *Trois Mousquetaires* a particulièrement été mis en jeu dans notre bonne ville de Montréal.

On sait que le CANADA-REVUE a été voué à la réprobation divine et humaine pour avoir osé annoncer qu'il se proposait de donner ce chef-d'œuvre en feuilleton.

Quelque temps après, le *Monde* servait à ses lecteurs le roman à l'index, agrémenté d'illustrations folichonnes et d'une sorte de patronage archépiscopal.